REMPART, le patrimoine et le développement durable

Introduction

C'est en 1992 lors du Sommet de la Terre, que la déclaration de Rio donne une définition du "développement durable" mettant l'accent sur le lien "environnement/développement".
Au rapport Bruntland (1987) selon lequel le développement doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs, la déclaration de Rio ajoute qu'il s'agit d'un développement économiquement viable, socialement équitable et respectueux de l'environnement

Dans ce contexte, le patrimoine doit être considéré comme une ressource que nous devons préserver pour la transmettre aux générations futures au même titre que les ressources naturelles et énergétiques ; c'est la raison pour laquelle il est légitime de s'interroger sur le lien entre REMPART, le patrimoine et la notion de développement durable.

Le patrimoine est le terrain sur lequel nous enracinons l'éducation à la citoyenneté, condition sine qua non du développement durable.

Notre action et les trois piliers du développement durable

1. Développement économique

Le patrimoine contribue à la redynamisation et au développement économique des territoires ; les actions que REMPART organise sur le patrimoine constituent également des agents du développement local :

- par un impact direct sur l'économie locale : achats de matériaux et de denrées alimentaires, recours à des artisans, etc.
- par le maintien et la création d'emplois directs et indirects.
- par la production de richesses : aménagement et réutilisation du patrimoine pour le développement d'activités éducatives, culturelles ou touristiques, ou pour la réalisation de logements et d'habitats.
- par des activités innovantes ou des expérimentations relevant de l'Economie sociale et solidaire (ESS).

2. Problématiques environnementales et énergétiques

Le patrimoine est une source d'inspiration quant aux questions énergétiques :

- Les savoir-faire traditionnels relatifs au bâti ancien, tenant compte du climat, du relief, de l'orientation, etc., utilisant des matériaux naturels et de récupération, à faible impact environnemental, constituent une référence pour une architecture éco-responsable et pour l'éco-construction.
- Le patrimoine et les techniques que nous employons et transmettons appellent à utiliser et réutiliser des matériaux locaux, dont le transport présente un faible bilan carbone.

3. Social

Le patrimoine lui-même, mais aussi la vie associative et les chantiers de bénévoles que développe REMPART sur le patrimoine constituent une source de lien social et contribuent à satisfaire les besoins de la société sur des questions comme l'éducation, la solidarité, la lutte contre l'exclusion et toute forme de discrimination...
Mouvement d'éducation populaire, REMPART s'attache à sensibiliser à des modes de vie plus sobres, plus solidaires et plus respectueux de l'environnement et des ressources.

Enfin, la culture - et a fortiori le patrimoine - est considérée de plus en plus souvent comme le quatrième pilier du développement durable.

Le patrimoine présente de plus la double opportunité économique et sociale de constituer une ressource économique non délocalisable et une offre de tourisme diffus, accessible au plus grand nombre. Dans certains territoires ruraux, les sites pris en charge par REMPART constituent l'ultime espace culturel et le support d'un développement respectueux.

Le chantier REMPART et le développement durable

Le chantier de bénévoles sur le patrimoine, tel que le pratiquent les associations membres de l'Union REMPART, s'inscrit dans une démarche de développement durable et d'éducation ou de sensibilisation des publics sur ces questions, ainsi que des associations et des animateurs.

Les chantiers REMPART, qu'ils portent sur le patrimoine bâti ou naturel, s'attachent à développer des techniques éco-responsables et respectueuses de l'environnement :

- Récupération de matériaux, tamisage et réutilisation des anciens mortiers, utilisation de matériaux locaux respectant des circuits de proximité.
- Utilisation de méthodes manuelles et traditionnelles dépensant peu d'énergie.
- Désherbage et débroussaillage manuels ou mécaniques mais pas chimiques.
- Dispositif de récupération des eaux de pluie, notamment pour la confection des mortiers.
- Gestion des déchets, broyage des déchets verts, mise en place de compost.
- Etc.

De même, la vie quotidienne des chantiers de bénévoles est également organisée dans le respect de l'environnement et dans une démarche de développement durable :

- Alimentation à partir de produits locaux et de saison,
- Promotion des circuits courts de distribution,
- Tri et gestion des déchets,
- Economie d'énergie et gestion raisonnée de l'eau,
- Gestion raisonnée des déplacements et utilisation de modes de déplacement adaptés aux besoins.

Évidemment, les chantiers de bénévoles organisés par REMPART, au delà des réalisations qu'ils produisent en matière de protection et d'entretien du patrimoine, s'inscrivent dans une démarche éducative, constituent une véritable école du citoyen et sont porteurs de lien social.

Préservation du patrimoine et développement durable sont parfois en contradiction

Pour REMPART, comme pour de nombreux autres défenseurs du patrimoine, la question de la transition énergétique et de la réduction des émissions des gaz à effet de serre par la réduction des consommations d'énergie et la production d'énergie à partir de sources renouvelables ne saurait être traitée au détriment du patrimoine.

Ainsi l'isolation par l'extérieur d'un bâtiment ancien n'est pas souhaitable si on veut respecter l'esthétique de ses façades.
La pose de panneaux solaires sur un toit ne peut se faire sans une réflexion sur leur intégration dans le bâti ancien.
Il en va de même pour le développement de l'énergie éolienne qui ne devrait pas se faire au détriment des paysages qui, eux aussi, constituent une ressource à préserver pour les générations à venir.

Cette tension entre préservation du patrimoine et prise en compte de l'environnement dans le cadre du développement durable n'empêche pas REMPART de soutenir ces deux axes, tout en ayant conscience que cela peut l'amener parfois à faire des choix douloureux ou des concessions.

Pour autant, REMPART, acteur du développement durable, n'aura de cesse de promouvoir le débat et la prise de décision démocratiques sur cette question.

TOG adopté par l'AG REMPART d'Espalion le 8 juin 2014